

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST.

Absents : Monsieur TREFOUX pouvoir donné à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LE BRETON pouvoir donné à Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL.

Secrétaire de séance : Madame LEMOINE

Monsieur le Maire prévient l'assemblée délibérante que la 4^{ème} délibération est reportée au prochain conseil municipal car elle n'est pas finalisée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022.

Vote : POUR 16

N° 22-080 CONVENTION PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE POUR L'INCORPORATION DES VOIES DU LOTISSEMENT RIVE PLAGE

Lors de l'assemblée générale de BERNIERES RIVE PLAGE du 21 août 2021, des échanges avaient eu lieu sur une éventuelle incorporation des voies privées du lotissement dans le domaine public communal, et sur la prise en charge de l'entretien par cette dernière. Les voies concernées sont les suivantes :

- Rue Fernand Tréhet
- Avenue des Mouettes
- Avenue des étrilles
- Avenue du bouquet
- Avenue des algues
- Avenue des muses
- Avenue du Bon air
- Avenue de la Manche
- Allée des fleurs
- Avenue des hirondelles

Le bureau de l'association Syndicale des copropriétaires a donc, par la suite, consulté les copropriétaires sur leur volonté d'aller plus en avant dans ce projet.

Pour donner suite à l'avis favorable des copropriétaires (90%), le président de l'ASA de BERNIERES RIVE PLAGE a alors sollicité la commune pour l'intégration dans le domaine communal de l'ensemble des voies et de son entretien par courrier du 20 juin 2022.

La présente convention a pour but de :

- Fixer les modalités techniques de l'accord dans le cadre du projet d'intégration dans le domaine public communal du lotissement RIVE PLAGE ;
- Délimiter les modalités financières de ce projet

La commune s'engage à répertorier toutes les voies constituant le lotissement RIVE PLAGE ainsi que les équipements existants (bouche incendie, assainissement, électricité...).

La commune s'engage à réaliser une expertise pour avoir un devis de remise en état des équipements et des voies constituant le lotissement RIVE PLAGE. Un constat d'huissier sera également réalisé.

La commune s'engage, après débat et avis du conseil municipal, à lancer la procédure d'enquête publique pour la réintégration du lotissement RIVE PLAGE dans le domaine public communal, notamment la désignation d'un commissaire enquêteur diligenté par le Tribunal Administratif.

La commune s'engage à avancer tous les frais liés à la réintégration du lotissement RIVE PLAGE dans le domaine public communal : constat d'huissier, frais de maîtrise d'œuvre, frais liés à l'enquête publique...

En contrepartie, l'ASA de BERNIERES RIVE PLAGE s'engage à verser, à la commune de BERNIERES-SUR-MER, l'intégralité des excédents de l'association au jour de l'incorporation, sachant qu'ils devront être d'un niveau équivalent à l'excédent présenté lors de la dernière Assemblée Générale (63 393,41 € au 31/12/2021) qui déduit des dépenses engagées, serait de 58 000€.

La commune s'engage à réaliser les travaux prioritaires, déterminés par les études menées en amont, à hauteur de l'excédent global versé par l'ASA de BERNIERES RIVE PLAGE, déduction faite des frais préliminaires. Les autres travaux d'investissement seront réalisés suivant une planification des élus à l'échelle communale, sur le même plan que l'ensemble des voies communales

En ce qui concerne l'entretien, il sera fait de manière régulière, comme pour l'ensemble des voies communales.

En cas de non-intégration du lotissement RIVE PLAGE dans le domaine public communal, suite à l'enquête publique, du fait de l'ASA ou de la collectivité, l'ASA de BERNIERES RIVE PLAGE s'engage à rembourser tous les frais engagés pour ce projet.

Monsieur ENGEL avertit le conseil municipal que l'avenue des Hirondelles appartient a déjà été incorporé dans le domaine public communal. Monsieur le maire indique que sur la base des éléments transmis par monsieur Engel, le projet sera adapté.

Monsieur le Maire informe qu'en plus de la somme de 58 000€ reversée par l'association des copropriétaires, la commune bénéficiera de dotations forfaitaires plus importantes par le calcul des voies incorporées.

Monsieur BENOIST demande si la commune a une idée précise du montant des travaux. Il précise qu'en général, comme le Département, par exemple, la remise en état est faite avant l'incorporation.

Monsieur le Maire répond que la remise en état n'est pas une obligation mais une gestion de fait. La question du coût sera analysée grâce à une analyse avec un maître d'œuvre. Seront mobilisés l'intégralité des fonds pour les travaux. Si les travaux sont plus conséquents, ils seront intégrés dans le planning de travaux des voies communales.

Monsieur BENOIST demande si cela va changer quelque chose pour l'accessibilité de ces voies pour aller à la plage.

Monsieur VIGNANCOUR confirme qu'une fois dans le domaine public, il n'y aura pas d'accès réservés.

Monsieur BENOIST prend l'exemple de la rue de la Falaise, a qui la commune a permis une facilité pour effectuer des travaux, sans contrepartie.

Monsieur le Maire précise que pour la rue de la Falaise, les travaux concernaient l'effacement de réseaux électriques, qui n'est pas encore réalisé par le SDEC. La commune ne fait qu'une avance pour bénéficier de son adhésion au SDEC. Cela ne coûte rien à la commune.

Monsieur BENOIST pense qu'à partir du moment où un sens interdit est installé pour aller à la plage, la commune grève t-elle son atout touristique.

Monsieur VIGNANCOUR précise que pour chacune des voiries, ce sera la commune qui déterminera l'accès ou non. Quant à la convention, elle permet à la commune de faire les études, et suivant les résultats, la commune s'engagera.

Monsieur le maire répond que les touristes ne visent pas ces rues pour accéder à la mer, cela ne fait pas partie de ses atouts touristiques.

Monsieur BENOIST évoque le problème de logement des saisonniers et s'interroge s'il ne pourrait pas y avoir un message pour encourager les résidents secondaires à accueillir des saisonniers.

Monsieur le Maire répond que cela semble compliqué car le sujet est trop déconnecté de la reprise de voiries. Cette négociation n'a pas de sens. De plus, l'enjeu est difficile à soutenir car la compétence tourisme n'est pas communale.

Madame WINDELS demande s'il est envisageable de faire participer les riverains en cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire.

Monsieur le Maire répond que la commune s'engage à hauteur des 58 000€, pas au-delà. Leur demander un effort supplémentaire viendrait à bloquer le projet comme c'est le cas depuis trente ans.

Monsieur HAMEL pense que c'est une bonne idée que les voies viennent dans le domaine communal et que la gestion devienne communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise le Maire :

- A signer la convention avec l'ASA des copropriétaires de BERNIERES RIVE PLAGE pour l'intégration du lotissement dans le domaine public communal.
- A mettre en œuvre tous les éléments liés à la procédure d'enquête publique en vue de l'incorporation des voies précitées dans le domaine public communal.
- A procéder aux démarches préliminaires (constat d'huissier, choix d'un bureau d'études...)

Vote : POUR 16

N° 22-081 CONVENTION AVEC L'ADAJ POUR LES CHANTIERS D'INSERTION POUR LA PEINTURE DES TRANSFOS ELECTRIQUES
--

L'ADAJ est une association déclarée à but non lucratif, régie par la loi 1901. Cette association dédiée à l'animation sociale de proximité ouvert à tous les habitants a pour objectif d'améliorer leur quotidien en proposant des activités et services correspondant à chacun et en accompagnant les initiatives locales.

Les interventions proposées par le Centre Social sont assurées par des professionnels de l'animation socio-éducative, de l'éducation spécialisée, par du personnel administratif et des bénévoles qui participent activement à la vie de l'association autour d'un ensemble de valeurs et de principe.

La Prévention spécialisée a pour finalité de limiter les phénomènes d'exclusion sociale et de favoriser la promotion sociale des jeunes. Il s'agit d'une intervention sociale et éducative, collective et individuelle, sur un territoire donné ; elle s'inscrit dans le temps car les transformations individuelles ou structurelles ne peuvent se réaliser que dans la durée.

Soucieuse d'agir dans un objectif de prévention de l'exclusion, d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés, la commune de Bernières-sur-Mer souhaite s'associer et participer au développement des chantiers éducatifs, afin d'assurer la cohérence des politiques publiques à l'égard de ces jeunes.

La convention a pour objet de préciser les objectifs éducatifs et partenariaux à destination des jeunes qui bénéficieront d'un chantier éducatif.

L'ADAJ interviendra sur les postes de transformation électrique situés Chemin du château, Soleil d'or, Huet, Clos de la mer et Castel, local ado, en prenant en considération les plans d'intervention fournis par ENEDIS.

Les travaux réalisés seront les suivants : Rénovation peinture, Option en fonction du devis et de la proposition visuelle de l'artiste-grapheur : réalisation d'une fresque dans le local ado.

Ces chantiers consistent à mobiliser des groupes de deux à trois jeunes pour réaliser des tâches collectives à visée sociale, éducative voire à visée d'insertion professionnelle.

La durée de temps de travail n'excédera pas : 6 heures par jour et 30 heures par semaine.

Monsieur le Maire précise qu'Enedis peut verser une aide de 1 000€, et que les travaux seront réalisés au printemps.

Madame MOREL précise que ce seront des peintures classiques ou avec des graphes suivant les devis.

Madame WINDELS demande si les toilettes peuvent être intégrées pour les finir.

Monsieur le Maire que la commune peut les intégrer dans la demande de devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise le Maire à signer la convention avec l'ADAJ de Douvres la Délivrando pour la mise en place d'un chantier éducatif dans le cadre de la rénovation de peinture des transfos électriques et la réalisation d'une fresque dans le local ados.

Vote : POUR 16

N° 22-082 VENTE DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE A CANEVAS

Par délibération n° 21-084, l'assemblée délibérante a acté la cession définitive de la parcelle AC424 au profit de SEQUENCE, avec 14 voix POUR.

Le gérant de la société SEQUENCE, a sollicité la commune pour modifier le nom de la société CANEVAS qui portera le projet de création d'une halle gourmande et de 4 logements.

Après avis du notaire, et dans la mesure où le gérant est une même et unique personne, la modification de société est possible après en avoir délibéré.

Monsieur BENOIST demande si la nouvelle société s'est engagée sur les mêmes propositions que la précédente.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, le retard de signature est dû aux demandes de la banque de l'acquéreur pour l'actualisation de ses devis, en plus d'une intervention tardive de Véolia, de ce fait le notaire ne pouvait pas accepter la signature maintenant que la société avait changé de nom.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- acte le changement de dénomination de la société CANEVAS porteuse du projet de la création d'une halle gourmande et de 4 logements,
- autorise le Maire à signer tous actes relatifs à la cession définitive de l'ancien bureau de poste à la société CANEVAS.

Vote : POUR 15 – ABSTENTION : 1 (Monsieur BENOIST)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BENOIST informe les membres du conseil municipal qu'il a été interpellé au sujet du nombre de bungalow installés au camping Cap Fun. Y -a-t-il eu toutes les autorisations ?

Monsieur le Maire répond que les voisins directs ont sollicité plusieurs fois la municipalité pour cette question, demandant un Permis d'Aménager pour autoriser l'augmentation du nombre de mobil-homes. Après information auprès de la DDTM du Calvados, il n'y a pas besoin de PA global car le camping n'a pas dépassé sa capacité d'accueil.

Monsieur VIGNANCOUR précise que 230 emplacements étaient le nombre quand Cap Fun a acheté, la capacité était plus grande à la base (plus de 300).

Monsieur le Maire précise que tous les trimestres, il se rend sur les lieux avec la DDTM et qu'ils sont tous attentifs au respect des règles d'urbanisme.

Monsieur BENOIST pense qu'il ne faut pas que cela fasse perdre à la commune sa vigilance.

Monsieur HAMEL propose que la commune ait en tête le chiffre pour ne pas le dépasser.

Madame WINDELS demande pourquoi sur la résidence de la Croisette, il y a l'éclairage.

Monsieur ENGEL lui répond que tout l'éclairage est en LED, et que l'éclairage est maintenu pour éviter tout problème de sécurité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un domaine privé et que la commune n'a pas à interférer dans leur gestion.

Madame MOREL précise que lors de la dernière réunion pour la cuisine centrale, 3 scénarii ont été retenus, mais que les maires sont inquiets sur ce projet car les coûts explosent +20% en trois mois pour les repas sans compter l'augmentation de l'électricité de +140%.

Monsieur le Maire précise que le marché groupé qui vient d'être signé a été transmis à la région pour savoir si la cuisine centrale du lycée Victor Hugo pouvait absorber les besoins et surtout le coût de cette prestation.

COMMUNICATIONS

Actualités intercommunales :

- Suite au séminaire de rentrée de l'EPIX Cœur de Nacre Tourisme, 6 groupes de travail ont été constitués : ressources, Événementiel, services et mobilités, promotion, accompagnement socio-pro, et développement de l'offre.
- Le Plan Climat Air Energie du Territoire a été adopté par les élus de Caen Normandie Métropole.
- La première édition de Comment c'est près, festival intercommunal sur le développement durable, a été un succès : plus de 700 personnes sont venues découvrir les différents stands et animations.
- PLUi : le diagnostic agricole et environnemental a été présenté aux élus le 6 octobre, à Langrune-sur-Mer. Le 18 octobre, les élus ont participé à un atelier pour hiérarchiser les objectifs.

- Cœur de Nacre a réceptionné la couche d'assise préalable à la piste cyclable entre la RD 514 et la RD79, couche réalisée par RTE.
- La 4^e édition de Rivage propre s'est tenue dans 6 communes de Cœur de Nacre, dont Bernières-sur-Mer.
- La commission gestion des risques a traité la question de l'étude de danger et d'endiguement.
- Une rencontre avec l'ANAH est prévue mi-novembre pour envisager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- Une réunion avec la Région se tiendra mi-novembre pour traiter les problématiques de transport en commun, notamment pour la liaison Bernières-Caen.
- Le projet mutualisé de lecture publique est arrivé à la fin du diagnostic. Il sera présenté en COPIL élargi.

Actualités communales :

- les deux jours de formation sur les murs en pierre (rejointoiement et remontage mur) ont coûté 450€. Ils ont bénéficié à 18 stagiaires, et une partie du mur du parc Berthélémy a été repris.
- Suite aux remarques de Pascal Godel, conseiller municipal, une nouvelle réunion de travail a été organisée pour le chantier rues Montgomery et Foch.
- Une réflexion a été menée pour proposer une nouvelle branche à Remembnières, mais au vu du coût (26 000€), le projet est reporté.
- L'Appel à Projet pour le local loué actuellement par RTE avait été infructueux. Cependant un projet de charcuterie-épicerie fine-traiteur a été présenté depuis, et la municipalité a décidé de choisir ce projet.
- Les agents administratifs de la commune ont tous suivi une formation pour présenter le dispositif France Rénov', dispositif d'accompagnement aux travaux des particuliers.
- La première année du composteur collectif est terminée. Les utilisateurs pouvaient récupérer le compost produit par leurs bio-déchets.
- Une réunion publique pour parler du règlement du PPRL a été organisée le 4 octobre. Près de 40 personnes y ont assisté.
- Le choix du maître d'œuvre pour la rénovation de l'église a été contesté par un des postulants non retenus. Maître Cavelier a représenté la commune dans la procédure de référé. L'audience s'est tenue le 13 octobre.
- Le Dôme a organisé une réunion sur la montée des eaux et les blocs de béton, à Bernières. Plus de 150 personnes sont venues.
- Une réunion publique s'est tenue pour présenter le dispositif du permis de louer. Peu de personnes présentes, mais ceux qui sont venus ont mieux compris le projet.
- Le maire et la maire adjointe aux affaires sociales ont suivi une formation sur les aides pour accompagner la précarité énergétique des ménages aux revenus modestes.
- Une réunion de quartier a été organisée rue du clos de la mer pour organiser le stationnement des voitures et rendre les trottoirs aux piétons.
- Les élections des délégués de classe de l'école se sont déroulées à la mairie de Bernières.
- L'enquête publique pour la modification n°1 du PLU de Bernières sur mer a démarré le 14 octobre. Un registre est disponible en mairie et à Cœur de nacre. La commissaire enquêteur tiendra 3 permanences : le 14 octobre, le 26 octobre de 14h à 17, et le samedi 19 novembre de 9h à 12h.
- La commission Locale de l'Energie s'est tenue le 14 octobre dernier. L'adjoint aux travaux était présent pour voir les pistes d'économie d'énergie.
- Le conseil d'école s'est tenu le 18 octobre dernier.
- Les entretiens annuels des agents ont démarré.
- Le Conseil Municipal des Jeunes entame sa deuxième année. Après le départ de deux conseillers, une nouvelle conseillère est arrivée. Ils ont dépensé 861.85€ sur 2500€ pour 2022.

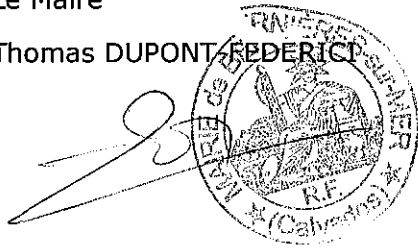
- La commission Travaux va se pencher sur un éventuel accompagnement d'un Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour le projet face à l'école.
- Samedi 22 octobre, une fresque du climat est organisée par la DREAL au profit de 15 berniérais (élus, agents, chef d'entreprise, responsable associatif).
- La fête de l'Automne se déroulera samedi 22 octobre de 14h à 19h au parc Georges Regnaud.
- L'ambassadeur du Canada, Stéphane Dion, viendra très prochainement à Bernières.
- Une visite de sécurité de la salle d'activités et du restaurant scolaire sera réalisée début novembre.
- La commission Communication se réunira le 9 novembre pour analyser les premiers projets de site internet.
- Le Festival Alimentterre aura une séance cinéma à Bernières le samedi 12 novembre à 19h.

Prochain conseil municipal : 24 novembre 2022

Fin de la séance : 21h57

Le Maire

Thomas DUPONT / FEDERICO



Secrétaire de séance

Sandrine LEMOINE

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, corresponding to the name Sandrine Lemoine.